



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
élus :**  
19

**Conseillers en fonction :**  
19

**Conseillers présents :**  
12

**Conseillers absents :**  
7

# Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance du jeudi 05 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du vingt-neuf août deux mil dix-neuf.

**Présents :** Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Michel BRUNN, Jean-Pierre KOHLER, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Monsieur Jean-Marc HALLER, Mesdames Laurence HALLER, Cindy HELL, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Messieurs Claude SCHOEFFEL, Jean-Jacques SITTER, Madame Nadine SPETZ, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Mesdames Aline BALLY (**procuration à Monsieur Jean-Jacques SITTER**), Stéphanie BOBENRIETH, Valérie BOEGLIN, Messieurs Freddy GILCK, (**procuration à Madame Annick LUTENBACHER**), Franck SCHUBERT, Madame Esther SZTAJNERT (**procuration à Monsieur Michel BRUNN**), conseillers municipaux.

**Absent non excusé :** Monsieur Michaël LAMY, conseiller municipal.

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal en date du 03 mai et du 07 juin 2019
3. Rapports Maire/Adjoint
4. Personnel communal :
  - a. Modification apportée au protocole d'accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT)
  - b. Gratification exceptionnelle au titre d'un départ à la retraite
5. Intégration de la voirie et des réseaux du lotissement « KELMMATTEN » dans le domaine public communal
6. Fixation des prix de vente des sapins de Noël pour 2019
7. Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
8. Associations locales : attributions de subventions exceptionnelles au titre de l'année 2019
9. Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin : communication du rapport d'activités 2018
10. Divers et communication

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h05. Elle rappelle les procurations données et excuse les membres absents.

## N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Michèle JAEGER, conseillère municipale est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

## N° 2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 MAI ET DU 07 JUIN 2019

Les procès-verbaux des séances du 03 mai et du 07 juin 2019, dont copies ont été envoyées au préalable à tous les conseillers municipaux, sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

## N° 3. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

### **Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune**

Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes a été installé le 08 juin dernier. Le coin nature réalisé par l'équipe sortante a été inauguré tout de suite après. Madame le Maire souligne qu'il est important que la nouvelle équipe reste motivée et dynamique. Elle compte sur les référents du Conseil Municipal (à savoir Mesdames Aline BALLY, Stéphanie BOBENRIETH, Cindy HELL et Messieurs Marc HOFFER et Franck SCHUBERT) pour encourager les jeunes. Monsieur Marc HOFFER souhaiterait qu'une personne supplémentaire complète l'équipe des référents ; Madame Nadine SPETZ, conseillère municipale, se propose d'apporter son appui.

Le dernier bulletin municipal du mois de juillet a été distribué à tous les habitants de la commune. Madame le Maire remercie particulièrement les membres du Conseil Municipal qui ont participé à la distribution ainsi que Madame Sylvette GODIER, Adjointe au Maire, qui a supervisé la rédaction et la réalisation du bulletin. Les photos choisies illustrent bien les actions entreprises par la commune entre janvier et juillet 2019.

La rentrée des classes du 02 septembre s'est bien déroulée. Les élèves sont répartis dans 4 classes et sont au nombre de 89 au total.

Après 32 ans de service, Monsieur Dominique DEBRAS, responsable des services techniques a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. A cette occasion, l'équipe municipale a tenu à le remercier en organisant un pot de départ en présence d'anciens Maires et collègues.

Madame le Maire explique les différentes phases de travaux qui ont débuté au barrage de Kruth-Wildenstein. En effet, depuis le 20 août dernier, un grand chantier est mis en place afin de préparer la future opération d'étanchéification du masque de la digue qui est fissuré. Le barrage sera entièrement vidangé en 2020. Avant les travaux sur le barrage, il est prévu d'améliorer le fonctionnement du batardeau situé en amont de la digue du barrage. Ces importants travaux, gérés par le Conseil Départemental du Haut-Rhin, permettront de maintenir le niveau de la Thur et de conserver des ressources suffisantes pour les activités touristiques du site.

### **Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine**

#### Concernant les travaux de l'équipe technique :

- Les espaces verts ont été régulièrement entretenus pendant toute la période estivale ;
- De multiples petits travaux ont été réalisés notamment à l'école.

Monsieur KOHLER tient à noter le sérieux et le dynamisme de tous les stagiaires présents durant l'été et les remercie pour leur travail.

#### D'importants travaux ont été réalisés dans la cour de l'école :

- Le macadam au niveau du portail a été remis à niveau afin de faciliter l'évacuation de l'eau. Cette partie s'était affaissée au cours des derniers mois ;

-Avant l'installation du terrain multisports, une réfection du sol a aussi été réalisée ;  
-Le terrain multisports est officiellement posé depuis le vendredi 30 août. L'entreprise SATD a exécuté les travaux comme convenu, dans les délais. L'équipe communale est très satisfaite. Les élèves de l'école peuvent y accéder depuis la rentrée des classes mais il est rappelé qu'une seconde entrée, côté Grand'Rue sera également réalisée par l'équipe technique afin de permettre à tout le monde d'y avoir accès en dehors des horaires scolaires.

Les travaux d'extension de la mairie connaissent actuellement un important retard d'exécution. Les entreprises n'étant pas présentes sur le chantier durant le mois d'août, les réunions de chantier reprendront dès le mercredi 11 septembre.

### **Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme**

Forêt : Monsieur BRUNN rend compte de l'avancement des exploitations. A ce jour, 3 570m<sup>3</sup> de chablis ont été exploités, en majorité par les entreprises. Malheureusement, les arbres touchés par le scolyte augmentent.

De plus, la commune reste dans l'attente d'une importante recette d'exploitation ; Monsieur BRUNN fera le point avec le référent de l'ONF pour déterminer ce qui bloque le versement.

Une sortie forêt est prévue **le samedi 26 octobre 2019 à partir de 9h**. Elle portera principalement sur la parcelle 90, au niveau du Tulberg. Un rappel par mail sera fait à tous les conseillers municipaux.

Chasse : le nouveau schéma départemental cynégétique a été adopté le 13 août dernier lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage à 16 voix pour, 8 voix contre et 3 non votants. Monsieur BRUNN était présent et précise que les communes forestières se sont prononcées contre, contrairement aux représentants des agriculteurs et de la DDT. Les communes forestières ne comprennent pas pourquoi certaines mesures restent floues alors que ce n'est pas ce qui est souhaité pour le bon équilibre agro-sylvo-cynégétique.



En date du 30 août, la commune de Fellingring a pris l'arrêté annuel interdisant la circulation de tout véhicule à moteur sur l'ensemble des chemins forestiers pendant la période du brame. Cette interdiction sera valable entre le 14 septembre et le 30 septembre 2019 inclus, entre 18h et 8h.

Urbanisme : le programme de changement de l'éclairage public actuel par des lampes LED est achevé depuis juillet dernier. Les 50 dernières lampes ont été posées par l'équipe technique. Monsieur BRUNN indique que le contrat d'entretien sera revu avec l'entreprise CLEMESY dès décembre prochain.



La communauté de communes débutera en automne des travaux pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable dans la zone haute de Fellingring. En cas de manque d'eau, ces travaux permettront de pouvoir supprimer une partie des sources alimentant le réservoir de la zone basse de Fellingring vers le réservoir de la zone des Chalets.

Les dernières demandes d'urbanisme sont les suivantes :

-deux permis de construire :

-  le premier portant sur la construction d'une annexe de 60m<sup>2</sup>, réceptionné le 24 juin 2019 ;
-  le second portant sur la construction d'une extension, d'un abri à bois et d'une terrasse, réceptionné le 02 août 2019 ;

-neuf déclarations préalables pour :

-  l'extension d'une maison d'habitation existante, réceptionnée le 19 juin 2019;
-  la mise en place de fenêtres de toit, réceptionnée le 24 juin 2019 ;

- ✚ la mise en place d'une isolation sur toiture d'une maison d'habitation et le remplacement des tuiles, réceptionnée le 04 juillet 2019 ;
- ✚ la construction d'un abri de jardin (deux déclarations réceptionnées le 10 juillet et le 05 août 2019 ;
- ✚ l'installation d'un générateur photovoltaïque en surimposition sur la toiture existante ; réceptionnée le 10 juillet 2019 ;
- ✚ l'installation d'un système photovoltaïque, réceptionnée le 29 juillet 2019 ;
- ✚ la mise en place de machines à laver extérieures, réceptionnée le 12 août 2019 ;
- ✚ la construction d'un kiosque et d'un édicule sanitaire, réceptionnée le 12 août 2019 ;
- ✚ la mise en place d'une isolation sur toiture d'une maison d'habitation et le remplacement des tuiles, réceptionnée le 04 juillet 2019.

-huit DIA qui concernent :

- ✚ les parcelles 90 et 161 de la section 05, réceptionnée le 05 juin 2019 ;
- ✚ les parcelles 375 et 376 de la section 10, réceptionné le 02 juillet 2019 ;
- ✚ la parcelle 270/84 de la section 11, parcelle 64/28 de la section 17, réceptionnée le 09 juillet 2019 ;
- ✚ la parcelle 14 de la section 17, réceptionnée le 11 juillet 2019 ;
- ✚ la parcelle 91/29 de la section 01, réceptionné le 17 juillet 2019 ;
- ✚ les parcelles 245, 246 et 259 de la section 10, réceptionnée le 22 juillet 2019 ;
- ✚ les parcelles 29 et 20 de la section 02, réceptionnée le 05 août 2019 ;
- ✚ la parcelle 132 de la section 10, réceptionnée le 28 août 2019.

La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

### **Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjointe en charge de la Commission Services à la Population**

Concernant les derniers évènements passés :

- Concert Open Air le dimanche 23 juin par la société de Musique ;
- Réunion sur le déroulement de la prochaine campagne de recensement de 2020, organisée à la mairie de Thann le mardi 25 juin ;
- Le directeur départemental des Finances Publiques a présenté le nouveau réseau de proximité lors d'une réunion à la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller le mercredi 26 juin dernier. Madame le Maire ajoute que le trésorier actuel de Saint-Amarin a quitté son poste le 1<sup>er</sup> septembre ; le trésorier de Cernay assurera l'intérim d'ici quelques jours jusqu'au recrutement d'un nouveau trésorier;
- Madame GODIER et Madame le Maire se sont rendues à l'inauguration de la mairie de Goldbach-Altenbach le samedi 06 juillet ;
- Madame le Pasteur et Madame Claudine GRABER, Présidente du Conseil Presbytéral de Fellingering se sont entretenues avec Madame le Maire courant août. Pour faire face à la crise de vocations actuelles chez les Pasteurs, les deux paroisses de Thann et de Fellingering seront prochainement regroupées mais cela reste pour le moment au stade de la réflexion ;
- La dernière collecte de sang qui a eu lieu le 16 août à Fellingering s'est bien déroulée.

Les évènements à venir :

- La 5<sup>ème</sup> édition du FELLERIVAL se tiendra le samedi 21 septembre à 20h, à l'Eglise de Fellingering ;
- La cérémonie du Souvenir au Steingraben aura lieu le samedi 28 septembre ;

Madame GODIER propose de fixer la prochaine commission « Fête et cérémonies » **le mardi 08 octobre à 20h**. La commission devra notamment aborder le sujet des cadeaux de Noël pour les aînés ainsi que la prochaine commémoration pour la libération de Fellingering du 1<sup>er</sup> décembre prochain. Un rappel sera fait par mail à tous les conseillers municipaux.

**N° 4. PERSONNEL COMMUNAL :**  
**MODIFICATION APPORTEE AU PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'AMENAGEMENT ET LA REDUCTION DU**  
**TEMPS DE TRAVAIL (ARTT)**  
**GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE AU TITRE D'UN DEPART A LA RETRAITE**

**a. Modification apportée au protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT)**

Le Conseil Municipal a validé en mars 2002 la mise en place de l'ARTT réduisant la durée de travail à 35h par semaine.

Conformément à ce plan d'aménagement, les quatre agents rattachés au service technique de la commune travaillent en équipe de deux, 4 jours par semaine à raison de 9 heures par jour.

Suite au départ à la retraite de Dominique DEBRAS, responsable de l'équipe technique à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et afin d'assurer le travail des agents dans de bonnes conditions de sécurité, la commune a souhaité modifier les horaires de travail comme suit :

- Travail du lundi au vendredi, de 8h à 12h puis de 13h à 16h, soit 7 heures par jour, 5 jours par semaine (35 heures) ;
- Modification à partir du lundi 02 septembre 2019 pour une durée indéterminée.

Les agents concernés ont tous donné leur accord.

Une demande d'avis auprès du Comité Technique du Centre de Gestion a été faite et ce dernier a rendu un avis favorable. Le Conseil Municipal doit valider cette modification.

Suite à l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

**Vu** la mise en place de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail (ARTT) validé par le Conseil Municipal par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2002 ;

**Vu** la demande d'avis préalable de la commune de Felling en date du 23 juillet 2019, reçue le 24 juillet 2019 par le Centre de Gestion du Haut-Rhin portant sur la modification des horaires des agents rattachés à l'équipe technique ;

**Vu** l'avis favorable rendu par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin en date du 22 août 2019, référence F2019-421 ;

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-APPROUVE** la modification des horaires de travail de l'équipe technique communale à partir du 02 septembre 2019 selon les modalités suivantes :

- Travail du lundi au vendredi, de 8h à 12h puis de 13h à 16h, soit 7 heures par jour, 5 jours par semaine (35 heures).

**-PRECISE** que tous les agents concernés ont donné préalablement leur accord ;

**-AJOUTE** que cette disposition est approuvée pour une durée indéterminée en raison du départ à la retraite du responsable des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**b. Gratification exceptionnelle au titre d'un départ à la retraite**

Monsieur Dominique DEBRAS, responsable de l'équipe technique de la commune de Felling au grade d'agent de maîtrise principal a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Madame le Maire propose de lui allouer une gratification exceptionnelle d'un montant de 700 euros afin de le remercier du travail accompli dans sa fonction depuis 32 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE** d'attribuer une gratification exceptionnelle de 700 euros à Monsieur Dominique DEBRAS au titre de son départ à la retraite ;
- PRECISE** que les crédits sont prévus à l'article 6232 du BP 2019.

DELIB N°2019/40

|  |
|--|
| <b>N° 5. INTEGRATION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT « KELMMATTEN » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</b> |
|--|

Madame le Maire expose :

Le lotissement « KELMMATTEN », anciennement « LE PRE VERT » créé par la SARL COGEST INFO et autorisé par l'arrêté de lotir ARR LT 068 089 02 N0002 du 23 avril 2003 est à ce jour achevé.

Par convention en date du 31 mars 2003, il a été convenu que « la totalité de la voie publique et des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public sera remise gratuitement, dès réception des travaux, à la commune de Fellingring pour être incorporée dans le domaine public de la commune ». Il est rappelé aux membres du conseil municipal que cette intégration suppose que tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection de voirie seront à la charge de la commune.

La parcelle n°06 0425 d'une surface de 9a10ca est à intégrer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** le transfert de la totalité de la voirie, des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public et classe ceux-ci dans le domaine public communal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à recevoir l'acte authentique de transfert de propriété en la forme administrative et à procéder à la signature de l'acte ;
- PRECISE** que les frais d'acte éventuels sont à la charge de la commune de Fellingring.

DELIB N°2019/41

|   |
|---|
| <b>N° 6. FIXATION DES PRIX DE VENTE DES SAPINS DE NOEL 2019</b> |
|---|

Sur proposition de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- RETIENT** les propositions de prix de l'entreprise PAYSAGE MURA CLAUDE de Fellingring ;
- FIXE** le prix de vente 2019 des sapins de Noël (2<sup>ème</sup> choix) aux particuliers comme suit :

| ESSENCE                   | PRIX UNITAIRE |
|---------------------------|---------------|
| Sapin Nordmann 100-125 cm | 15.00 €       |
| Sapin Nordmann 125-150 cm | 16.00 €       |
| Sapin Nordmann 150-175 cm | 19.00 €       |
| Sapin Nordmann 175-200 cm | 24.00 €       |
| Sapin Nordmann 200-250 cm | 30.00 €       |
| Sapin Nordmann 250-300 cm | 39.00 €       |

DELIB N°2019/42

## N° 7. REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Le Comité Syndical du 10 septembre 2018 a décidé de réviser les statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin. Ces derniers datent du 30 juin 2016 et ne tiennent pas compte des dispositions énoncées dans la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Le Comité syndical du 24 juin 2019 adopte les nouveaux statuts révisés. Les modifications concernent essentiellement :

- La réaffirmation de la propriété du Syndicat sur les ouvrages des réseaux publics d'électricité et de gaz ;
- L'accompagnement par le Syndicat, des collectivités et groupements en terme d'éclairage public, de planification énergétique et de mobilité propre (article L.2224-37 et suivants du CGCT) ;
- La mise en place de la Commission Consultative Paritaire Energie (article L.2224-37-1 du CGCT)
- La possibilité de prendre des participations dans des sociétés commerciales, coopératives ou d'économie mixte (article L.314-28 du Code de l'Energie) ;
- L'organisation d'une réunion d'information.

Il appartient désormais aux conseils municipaux et communautaires des communes et des communautés membres de donner leur avis dans un délai de 3 mois sur cette révision des statuts, soit jusqu'au 26 septembre 2019. En l'absence de délibération, l'avis du conseil est réputé favorable.

**Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver ces nouveaux statuts révisés. Ces derniers ont été envoyés par courrier électronique à l'ensemble du conseil municipal en amont de la séance.**

**Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

**Considérant** les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-EMET UN AVIS FAVORABLE** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

**-DEMANDE** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

DELIB N°2019/43

## N° 8. ASSOCIATIONS LOCALES : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Deux associations locales ont fait une demande de subvention exceptionnelle :

- L'Amicale des pêcheurs du Lerchenweier à l'occasion de l'organisation d'un après-midi d'initiation à la pêche au profit des élèves de l'école primaire de Fellingring. Le montant est laissé à l'appréciation du conseil municipal ;
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Chauvelin dans un but général de soutien et d'aide au fonctionnement de l'association. L'Amicale sollicite une subvention de 200 euros.

Sur proposition du Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-DECIDE** d'accorder, au titre de l'année 2019, une subvention exceptionnelle de :

- + 123 euros à l'Amicale des pêcheurs du Lerchenweier à l'occasion de l'organisation d'un après-midi d'initiation à la pêche au profit des élèves de l'école primaire de Felling ;
- + 200 euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Chauvelin.

**-PRECISE** que ces montants seront imputés à l'article 6574 du BP 2019.

Madame le Maire ajoute qu'une subvention du conseil départemental sera prochainement accordée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Chauvelin pour l'acquisition de matériel en cuisine.

#### **N° 9. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2018**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2018 de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin. Ce rapport a été envoyé à tous les conseillers municipaux en amont de la séance.

#### **N° 10. DIVERS ET COMMUNICATION**

- a. Il est rappelé que le rassemblement des coquelicots se mobilise tous les premiers vendredis de chaque mois à 18h30 devant la mairie de Saint-Amarin.  
-----
- b. Le Collectif des Possibles organisera le Festival « Les Multi prises » qui se tiendra le vendredi 27 septembre (de 18h à 00h), samedi 28 septembre (de 14h à 3h) et dimanche 29 septembre (de 14h à 20h) au Parc de Wesserling. La programmation a été envoyée par mail à l'ensemble des conseillers municipaux qui sont invités à se rendre à ce festival.  
-----
- c. Un projet d'arrêté réglementant l'utilisation du terrain multisports et de ses abords est présenté aux conseillers municipaux. Madame le Maire propose aux membres présents de le valider avant de l'envoyer au contrôle de légalité. Plusieurs modifications sont retenues : il est notamment décidé de ne pas ouvrir le terrain les dimanches et jours fériés. L'arrêté sera modifié en ce sens avant la signature de Madame le Maire.  
-----
- d. Madame Laurence HALLER, conseillère municipale demande si l'atelier de décoration sera accessible pendant les travaux de la mairie notamment pour la période de Noël. Monsieur Jean-Pierre KOHLER lui conseille de l'appeler lui ou Monsieur Michel BRUNN quand elle voudra avoir accès à l'atelier.

Elle demande également s'il est prévu de mettre en place des catadioptrés bleus le long des routes afin de dissuader les animaux sauvages de traverser la nuit. La mise en place sur la route départementale 13, au niveau de la piscine intercommunale serait en effet très intéressante. Madame le Maire se renseignera auprès du conseil départemental en charge de la pose de ce dispositif. Ce dernier a été installé récemment sur la route départementale entre les communes de Leimbach et de Roderen.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h10.



